AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier.
CLERMONT-FERRAND

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

BULLETIN N° 72 de SEPTEMBRE 1966.-

A V E R T I S S E M E N T.-

A R B R E S F R U I T I E R S

CARPOCAPSE.-

Le vol des papillons de deuxième génération, bien que faible, se poursuit. Des pontes sont encore possibles dans les régions où les températures crépusculaires sont relativement élevées (Basse Corrèze - Sud du Cantal). Dans ces régions, intervenir dès réception de cette note en respectant rigoureusement les délais d'emploi des produits utilisés.

I N F O R M A T I O N S.-

A R B R E S F R U I T I E R S

ANTHONOME DU POIRIER.-

Dans les vergers où cet insecte cause ordinairement des dégâts (bourgeons à fleurs, dévorés intérieurement, se desséchant au débourrement), effectuer dans le courant de la dernière décade du mois, un traitement avec une spécialité à base de D.D.T. ou de LINDANE.

Il est rappelé que ces produits ne doivent pas être utilisés durant les quinze jours qui précèdent la récolte (pour les variétés intéressées tenir compte de cette interdiction).

POU DE SAN JOSE.- (Zone contaminée et zone de protection, dans l'ALLIER).

L'éclosion des larves de seconde génération est en cours. Dans la zone contaminée et dans la zone de protection (zones délimitées par Arrêté préfectoral ou ministériel), la lutte contre cette dangereuse cochenille est obligatoire.

Effectuer un premier traitement avant le 10 Septembre et un second en fin de mois.

Utiliser l'une des 3 formules suivantes :

- Oléoparathion à 25 g/hl de matière active ;
- 1 litre d'huile blanche d'été + 200 g d'un produit dosant 50 % de D.D.T.
- Emulsion huileuse de D.D.T. à 100 g de matière active par hl.

Respecter le délai légal de 15 jours, après chaque traitement, pour consommer fruits ou légumes atteints par ces insectidides.

CLERMONT-FERRAND, le 2 Septembre 1966.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

P157

Tirage n° 613 du 2 Septembre 1966 - 2 200 exemplaires - ABONNEMENT 1966 - Expédition n° 22.

LES VERS DE LA GRAPPE (Suite)

MOYENS DE LUTTE.-

Pour mener à bien la lutte contre les Vers de la Grappe, le viticulteur dispose de nombreux produits dont la liste est publiée dans l'Edition Spéciale transmise à chaque abonné en début d'année.

Quel que soit le produit utilisé, le viticulteur doit intervenir en temps utile.

Pour chaque génération, le vol peut s'échelonner sur une période plus ou moins longue. Il importe donc tout d'abord de situer ces vols.

Pour ce faire, la méthode adoptée consiste à utiliser des pièges alimentaires, petits pots remplis d'un liquide attractif (eau mélassée à 10 %, additionnée d'un peu de lie de vin ou de piquette aigre, ou eau additionnée de 4 % de jus de fruits non désacidifié).

Ces pots sont fixés par groupe de 5 à 10, aux fils de fer ou sur le pourtour des pieds de vigne, au voisinage des grappes. Les papillons, attirés par les appâts viennent se noyer dans les pots. Il suffit alors de contrôler ces pièges chaque jour pour fixer l'ampleur du vol dans la nature.

Il faut également situer l'importance des pontes, suivre l'évolution des oeufs, repérer leurs éclosions et le début des attaques.

Ces observations, effectuées dans plusieurs vignobles par les Agents du Service de la Protection des Végétaux, et par certains chefs de poste d'observations météorologiques travaillant en collaboration étroite avec la Station d'Avertissements Agricoles, permettent de conseiller, aux Viticulteurs, les traitements en temps opportun.

Plusieurs interventions peuvent être nécessaires chaque année.

Lorsque cela est possible, le viticulteur peut effectuer des traitements liquides mixtes Mildiou - Vers de la Grappe, et éventuellement Oïdium.

Toutefois, surtout lorsque le feuillage est particulièrement dense il est préférable d'avoir recours aux traitements spécifiques par poudrage.

Ces interventions doivent être particulièrement soignées car de leur qualité dépend dans une très large mesure leur efficacité.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND - Directeur-Gérant : L. BOUYX.